

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais du 8 décembre 2005

Ordre du jour :

- méthodologie de concertation pour l'étape d'élaboration des scénarios du SAGE et reconstitution des commissions thématiques,
- présentation du scénario tendanciel du SAGE,
- actions 2006,
- bilan de fonctionnement du réseau de suivi des eaux souterraines,
- distribution de la Lettre du SAGE n°1,
- points divers.

PRESENTS :

Collèges des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux :

Monsieur Raymond DURAND, Conseiller général, Conseil Général du Rhône, Président de la CLE
Madame Véronique MOREIRA, Conseillère régionale, Conseil régional Rhône-Alpes
Monsieur Paul DELORME, Conseiller général, Conseil Général du Rhône
Monsieur Michel LOEI, Adjoint au maire de Genas
Monsieur Christian VILLEMAGNE, Vice-président Communauté de communes de l'Est lyonnais
Monsieur Jean-Claude CURTAT, Adjoint au maire de Pusignan
Monsieur Raymond BEAL, Président Communauté de communes du Pays de l'Ozon
Monsieur Patrice BERTRAND, Adjoint au maire de Communay
Madame Geneviève FERREOL, Maire de Marennes
Monsieur Paul SERRES, Maire de Mions
Monsieur René BEAUVÉRIE, Président du SYMALIM

Collèges des représentants des usagers, des propriétaires riverains, organisations professionnelles et associations concernées :

Monsieur Paul CRASSARD, Chambre d'Agriculture du Rhône
Madame Michèle GUGLIELMI, CCIL
Monsieur Jean-Jacques CHARRIE-THOLLOT, UNICEM
Monsieur Loïc ROYERE, UNICEM
Monsieur Daniel CLAVEL, APORA
Monsieur Benoît BOUCHER, APORA
Monsieur Robert JONAC, Véolia Eau
Monsieur Rémy PETIOT, Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais
Madame Joëlle DIANI, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon
Monsieur Damien SAULNIER, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Lyon

Collège des représentants de l'Etat et des ses établissements publics :

Monsieur Serge MONNIER, Préfecture du Rhône
Madame Laurence DANJOU-GALIERE, Préfecture du Rhône
Madame Zoé BAUCHET, DIREN Rhône-Alpes
Monsieur Daniel DANCETTE, DDAF du Rhône
Monsieur Francis LUTGEN, DDASS du Rhône
Madame Brigitte MEIGNIER, DDE du Rhône
Monsieur Robert DUMAS, Agence de l'Eau RM&C
Monsieur Fabrice DEVERLY, BRGM
Monsieur Patrick CASTAING, EDF

Étaient excusés :

Monsieur Maurice CELLIER, Conseiller général, Conseil général du Rhône
Madame Odette GARBRECHT, Conseillère générale, Conseil général du Rhône
Monsieur Denis VERNAY, Conseiller général, Conseil général de l'Isère
Monsieur André COLOMB-BOUVARD, Conseiller général, Conseil général de l'Isère
Monsieur José RODRIGUEZ, Maire de Simandres
Monsieur Didier SONDAZ, Président Communauté de communes de l'Est Lyonnais
Monsieur Paul VIDAL, maire de Toussieu
Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire de St-Bonnet-de-Mure
Monsieur René MARTINEZ, Président SMEP Rhône-Sud
Madame Mireille ELMALAN, Vice-Présidente, Communauté urbaine de Lyon
Monsieur Willy PLAZZI, Conseiller communautaire, Communauté urbaine de Lyon
Monsieur André SARDAT, maire de Corbas
Monsieur Michel FORISSIER, Maire de Meyzieu
Monsieur Gérard THOLLOT, Maire d'Heyrieux
Monsieur Joseph GIROUD, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Louis GARIN, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Jean-François ROYBET, Chambre d'Agriculture du Rhône
Monsieur Christian ABGRALL, Véolia Eau

Étaient également présents :

Madame Caroline BERSOT, Département du Rhône
Monsieur Jean CHAPGIER, Grand Lyon – Direction de l'Eau
Monsieur Nicolas KRAAK, SMHAR
Madame Alice HEILLES, Région Rhône-Alpes
Monsieur Gilles-Laurent RAYSSAC, RES PUBLICA
Madame Sophie DESVALLEES, RES PUBLICA
Monsieur Guillaume BOUDIN, BURGEAP

Le 8 décembre 2005 s'est tenue, en mairie de GENAS à 14h30, la réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.

Monsieur DURAND ouvre la séance, remercie Monsieur Michel LOEI, adjoint à la mairie de GENAS, pour son accueil et souhaite la bienvenue aux participants.

Madame BERSOT procède à l'appel des membres de la CLE, titulaires et suppléants.

Information importante :

Le tout récent décret du 21 octobre 2005 vient modifier le décret du 24 septembre 1992 relatif aux SAGE et au fonctionnement de la CLE en spécifiant que :

« La CLE ne peut valablement délibérer sur son règlement intérieur ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ».

Cela signifie que le quorum des deux tiers n'est plus requis pour valider des étapes simples de l'élaboration du SAGE ou pour les élections ou réélections du président.

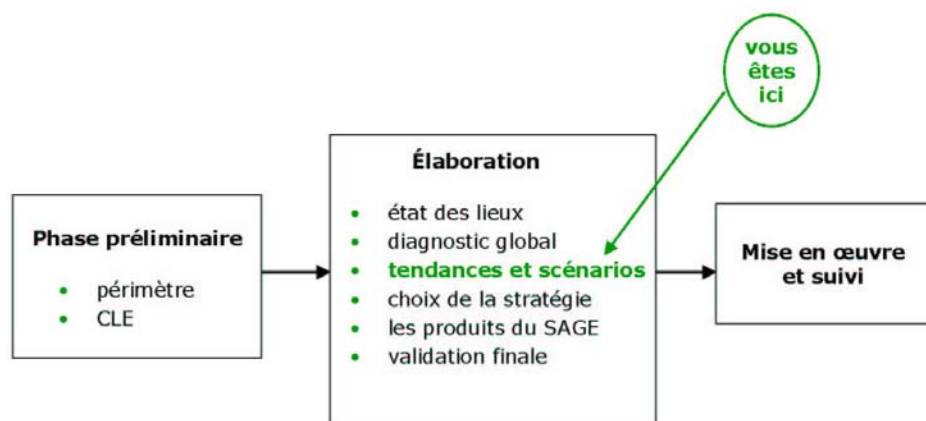
Si ce décret peut permettre d'éviter les retards dans l'élaboration du SAGE (plus besoin de réorganiser une 2^{ème} réunion de CLE si le quorum n'était pas atteint en 1^{ère} réunion), il peut aussi engendrer des risques de démobilitation (risques d'absences excusées avec moins de scrupules...).

Or il est essentiel que les décisions prises tout au long de l'élaboration du SAGE soient connues et validées en continu par le plus grand nombre... L'importance des enjeux abordés dans le SAGE est indiscutable, de même que le pouvoir réglementaire de ce document.

Monsieur DURAND enjoint donc aux membres de la CLE de rester mobilisés.

A titre indicatif, 26 voix sont comptabilisées pour la réunion de ce jour (le quorum des deux tiers est à 32 voix).

1) Stratégie de concertation en vue de l'élaboration des scénarios du SAGE / Reconstitution des commissions thématiques



A partir :

- de l'état des lieux – diagnostic validé en mai 2005,
- de l'analyse des évolutions des milieux aquatiques et des usages de l'eau,
- de la prise en compte des projets d'aménagement en cours,
- des attentes des acteurs du SAGE,

la CLE et ses partenaires vont réfléchir à ce qui peut ou doit être fait pour la gestion des eaux souterraines et superficielles du territoire et vont proposer plusieurs solutions envisageables. C'est l'étape **d'élaboration des scénarios du SAGE**.

Cette étape fondamentale va donc permettre à la CLE de définir sa stratégie, qui sera déclinée dans le document SAGE proprement dit. Ce document, une fois soumis à consultation et validé, aura une portée réglementaire, et s'imposera notamment au SCOT et aux PLU.

Au cours de cette phase décisive, la CLE est accompagnée dans son travail, d'un point de vue participatif (lot 1), technique (lot 2) et économique (lot 3), par 3 prestataires :

	Mission	Prestataire
Lot 1	Analyser le positionnement des acteurs du SAGE, aider à l'animation des réunions, coordonner la démarche...	RES PUBLICA (Paris)
Lot 2	Analyser les tendances d'évolution des milieux et des usages de l'eau, proposer différents scénarios, les comparer aux objectifs fixés...	BURGEAP (Lyon)
Lot 3	Évaluer les coûts et avantages économiques des actions définies dans chaque scénario...	REVERDY (Bourgoin-Jallieu)

Le travail du prestataire REVERDY (Lot 3) ne commencera qu'une fois que la définition des scénarios sera suffisamment avancée.

~~~~~

Une note de travail qui propose et explicite une méthodologie de concertation pour l'élaboration des scénarios du SAGE a été envoyée à tous les membres de la CLE avec l'invitation à la réunion. Cette méthodologie avait été présentée au Bureau de la CLE du 17 novembre 2005, et la note intègre les remarques qui ont pu y être formulées.

Monsieur RAYSSAC, du cabinet RES PUBLICA, présente aux participants une synthèse de cette méthodologie. Elle propose notamment 5 grands enjeux pour l'Est lyonnais autour desquels vont être réorganisées les commissions thématiques, qui seront le siège des débats. Ces 5 enjeux sont :

- la connaissance de la ressource en eau,
- la sensibilisation des acteurs,
- le développement urbain et ses conséquences sur la ressource,
- l'avenir des espaces non urbanisés et leur rôle dans la protection de la ressource,
- l'alimentation en eau potable et autres usages de l'eau.

**La méthodologie générale de concertation est validée à l'unanimité par les participants.**

Recomposition des commissions thématiques :

La méthodologie de RES PUBLICA propose de constituer 4 commissions thématiques sur la base des 5 grands enjeux énoncés ci-dessus. La note de travail adressée aux membres de la CLE envisageait 3 possibilités :

#### **SOLUTION ①**

Composer les 4 commissions thématiques suivantes :

- la connaissance de la ressource en eau,
- la sensibilisation des acteurs,
- le développement urbain,
- l'avenir des espaces non urbanisés,

le dernier enjeu « alimentation en eau potable et autres usages de l'eau » étant un thème transversal aux 4 commissions.

#### **SOLUTION ②**

Fusionner les 2 enjeux connaissance de la ressource et sensibilisation des acteurs.

#### **SOLUTION ③**

Rassembler en une seule commission les 2 enjeux du développement urbain et des espaces non urbanisés.

Après débat, la solution 3 est écartée. Monsieur DURAND fait procéder à un vote pour départager les solutions 1 et 2.

Résultat du vote : solution 1 : 24 voix

Solution 2 : 3 voix.

**La solution 1 est adoptée.**

Il est proposé de désigner les présidents des 4 commissions ainsi constituées. A la demande de Madame MOREIRA qui s'étonne que les présidents soient pré-désignés, il est répondu que le Bureau a souhaité que les 4 présidents de commissions soient des membres du Bureau de la CLE, car celui-ci devra assurer la synthèse et la mise en cohérence des débats qui se tiendront en commissions thématiques.

Monsieur Michel LOEI est volontaire pour présider la commission thématique « connaissance de la ressource ».

Monsieur Guy MONTAGNE est volontaire pour présider la commission thématique « sensibilisation des acteurs ».

Monsieur Michel FORISSIER, excusé ce jour, a fait connaître son souhait de présider la commission thématique « développement urbain ».

Monsieur René BEAUVÉRIE est volontaire pour présider la commission thématique « espaces non urbanisés ».

**Le planning détaillé de toutes les réunions (commissions thématiques, Bureau de CLE, CLE) du 1<sup>er</sup> semestre 2006 est joint en annexe 1.  
Ce planning traduit bien le principe retenu : l'effort à fournir pour produire les scénarios et la stratégie du SAGE sera intense mais limité dans le temps.**

Un tableau est mis en circulation dans l'assistance afin que les participants s'inscrivent dans une ou plusieurs commissions thématiques.

Toutefois, un coupon-réponse est joint à ce compte-rendu afin que :

- les absents en séance puissent se positionner ;
- chaque destinataire propose s'il le souhaite un acteur, non représenté en CLE, dont les capacités d'expertise ou les implications dans le domaine de l'eau, de l'environnement ou de l'aménagement du territoire pourraient enrichir les débats conduits au sein des commissions thématiques.

Par exemple, les acteurs suivants pourront être sollicités : Chambre des métiers, Aéroport St Exupéry, interlocuteurs techniques du SEPAL, association syndicale de la ZI Vénissieux-Corbas-St Priest, etc.

En outre, dans le cadre de la stratégie de communication de cette étape d'élaboration des scénarios du SAGE, il est proposé d'organiser une réunion de CLE revêtant un caractère plus événementiel que d'habitude. Ainsi, Monsieur le Préfet sera convié à cette réunion de lancement de la concertation qui se tiendrait le lundi 23 ou mardi 24 janvier 2006 selon ses disponibilités.

Cette réunion peut être l'occasion pour les membres de la CLE d'exprimer de façon solennelle leurs impressions ou leur ressenti sur la démarche SAGE et sur le travail à venir. Sur le coupon-réponse joint au compte-rendu, merci de bien vouloir faire connaître votre volonté d'intervenir officiellement au cours de cette réunion de CLE de janvier.

## **2) Présentation du scénario tendanciel**

BURGEAP, qui assiste la CLE sur les aspects techniques de la démarche d'élaboration des scénarios, a travaillé à mettre à jour le diagnostic du SAGE en inventoriant les projets importants d'aménagement dans l'Est Lyonnais, afin de définir les tendances d'évolution des milieux aquatiques et usages de l'eau.

Il doit découler de ce travail ce qu'on appelle le scénario tendanciel : c'est un scénario de référence qui répond à la question « que se passera-t-il à terme si rien n'est fait ? ». Dans le cadre des débats organisés dans les commissions thématiques, il s'agira d'aboutir à des scénarios alternatifs à ce scénario prospectif de référence, par exemple en proposant des actions pour infléchir les tendances peu propices à la préservation de la qualité et de la quantité des eaux.

M. BOUDIN, du bureau d'étude BURGEAP, résume la méthodologie proposée (qui avait fait l'objet d'une note envoyée aux membres de la CLE avant la réunion) et commente un tableau de synthèse (joint en annexe 2) qui propose un scénario tendanciel.

### *Interventions des participants :*

*Monsieur CHARRIE-THOLLOT exprime son désaccord quant à l'intégration des carrières dans les facteurs d'augmentation des risques accidentels vis-à-vis de la qualité des eaux souterraines (secteur n°6).*

*Monsieur CHAPGIER précise que les risques évoqués ne concernent pas tant la carrière en exploitation mais surtout les risques liés aux usages d'après-carrière.*

*Concernant le secteur n°7, Monsieur DURAND précise que des études ont été réalisées sur le collecteur de l'Ozon et que le Syndicat d'assainissement de la vallée de l'Ozon a désormais toutes les cartes en main pour mettre en œuvre sa réhabilitation.*

*Pour répondre à une interrogation de Madame MOREIRA, Monsieur BOUDIN explique que le tableau d'évolution a été établi par rapport à l'état actuel connu. A cette échelle de travail, on ne peut par exemple pas présager du taux de nitrates dans chaque secteur.*

*Madame MOREIRA remarque que les codes couleur peuvent prêter à confusion, le vert étant communément associé à l'absence de danger. Elle insiste donc sur la distinction entre tendance à l'amélioration et qualité de la ressource.*

*Monsieur BOUDIN précise que ce scénario tendanciel constitue une 1<sup>ère</sup> vision. Aujourd'hui, des partenaires mènent déjà des actions d'amélioration hors cadre du SAGE, mais il est difficile de dire que telle ou telle profession va appliquer fondamentalement et rigoureusement ces bonnes pratiques... L'évolution proposée est volontairement pessimiste, car strictement établie sur la base de ce qu'on connaît des pressions actuelles et par rapport aux projets d'aménagement.*

*Monsieur BOUCHER estime qu'il conviendrait de mieux faire ressortir les hypothèses de travail. Par exemple, au niveau des pollutions industrielles, il faut bien signaler que c'est du risque accidentel dont on parle.*

*Monsieur BOUDIN précise qu'une note sera rédigée, explicitant en détail les hypothèses qui ont servi à la construction du tableau de synthèse.*

*En réponse à Monsieur DANCETTE, Monsieur BOUDIN confirme que le scénario tendanciel ne prend pas en compte les grands leviers d'action projetés (comme par exemple le projet du SMHAR d'aller pomper l'eau d'irrigation au canal de Jonage). Le scénario tendanciel, c'est l'état actuel en occupation du sol + les projets d'aménagement auxquels on affecte les hypothèses de pressions actuelles.*

*Monsieur BEAUVÉRIE exprime le besoin de connaître la situation par rapport aux normes des différents polluants. Pour être alertés, les élus ont besoin de quantification. Madame MOREIRA pense également qu'il serait utile de pouvoir envisager les conséquences sur l'ensemble du territoire d'une amélioration à un endroit précis.*

*Monsieur CHAPGIER propose de faire apparaître plus clairement le parallèle entre les tendances d'évolution et l'état zéro de la qualité des eaux souterraines réalisé en 2004.*

*Monsieur CRASSARD demande que soit redessiné le périmètre d'extension des carrières sur la carte des projets d'aménagement car ce tracé patatoïdal porte à confusion en débordant sur les ZI. Monsieur BOUDIN précise qu'il s'agit bien d'une approximation volontaire pour indiquer le potentiel « carrières » dans le couloir fluvio-glaciaire concerné. Néanmoins, il sera retracé pour éviter d'empiéter sur les ZI.*

*Pour répondre à Monsieur CLAVEL, il est rappelé que les scénarios alternatifs du SAGE doivent servir à éviter de tendre à l'avenir vers le scénario tendanciel. Leur construction constituera le travail des commissions thématiques.*

Les remarques émises en séance seront prises en compte pour ajuster ce scénario tendanciel. Une note sera rédigée et envoyée aux membres de la CLE afin d'explicitier et commenter les hypothèses qui ont permis d'aboutir au tableau de synthèse. D'éventuelles remarques supplémentaires pourront être formulées en CLE du 23 ou 24 janvier 2006, l'objectif étant de disposer d'un scénario tendanciel le plus consensuel possible pour pouvoir démarrer efficacement le travail des commissions thématiques.

### **3) Actions 2006**

Les actions suivantes de poursuite de l'élaboration du SAGE sont proposées à la CLE :

- Poursuite de l'élaboration du SAGE

Le 1<sup>er</sup> semestre 2006 sera consacré à la suite de l'étape d'élaboration des scénarios qui aboutira à la définition de la stratégie du SAGE ; le coût de cette démarche a déjà été prévu sur l'exercice budgétaire 2005.

Le 2<sup>ème</sup> semestre 2006 sera consacré à la rédaction du document SAGE proprement dit.

- Réseau de suivi qualitatif et quantitatif des aquifères de l'Est lyonnais

Le réseau fonctionne depuis l'été 2005. Son fonctionnement pérenne a déjà été acté par la CLE pour une durée de 3 ans, de juin 05 à juin 08. La 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement commencera en juin 2006. Budget : environ 100 000 € par année de fonctionnement.

- La Lettre du SAGE

C'est le bulletin d'information de la CLE : 8 pages A4 consacrées à l'état d'avancement du SAGE, à des dossiers thématiques qui concernent l'Est lyonnais, à des brèves d'information. Il est destiné aux membres de la CLE, aux élus du périmètre, aux socioprofessionnels, et est tiré à 5000 exemplaires.

Le 1<sup>er</sup> numéro est paru début décembre 2005, le 2<sup>nd</sup> paraîtra en mars 2006. Leur coût a déjà été intégré à l'exercice 2005. Il sera proposé à la CLE d'éditer 1 ou 2 autres numéros d'ici à fin 2006 (environ 8 000 € HT).

- Site Internet du SAGE

Le site du SAGE est actuellement hébergé en tant que rubrique du site Internet du Département. Or le contenu du site grossit et va continuer à grossir : on atteint alors les limites techniques du fonctionnement actuel. Il est donc proposé à la CLE de mettre en place un site Internet indépendant pour le SAGE Est lyonnais (ainsi que l'a fait la plupart des autres SAGE français). Budget maximum : 15 000 € HT.

- Autres actions de communication

Il sera proposé à la CLE de prévoir un budget de 20 000 € HT maxi pour pallier à de probables besoins en communication pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2006. Il est difficile de définir aujourd'hui très précisément de quel type d'actions il s'agira, mais ce budget de secours pourrait par exemple permettre d'organiser des réunions d'information pour présenter la stratégie du SAGE, ou un panneau à installer dans les mairies, etc.

#### **Le programme d'actions 2006 ci-dessus est validé par la CLE.**

Le budget prévisionnel 2006 s'élève donc à environ 208 000 € TTC, charges de fonctionnement incluses. Le financement est assuré, comme pour l'année 2005, par l'Agence de l'eau (50 à 60%), le Grand Lyon (20%) et le Département (20 à 30%). Les différentes conventions de partenariat du Département, structure porteuse, avec l'Agence de l'eau et le Grand Lyon sont en cours de renouvellement.

#### Interventions des participants :

*Monsieur CHARRIE-THOLLOT demande s'il sera prévu en 2006 une présentation de l'avancement des travaux de mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE), afin de vérifier que les préconisations du SAGE soient bien compatibles avec les orientations qui découleront de la DCE. Monsieur DUMAS et Madame BAUCHET précisent que la mise en œuvre de la DCE se poursuit à travers l'élaboration d'un programme de mesures. Ce travail purement technique sera traduit par une approche plus politique au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006. Un rendu est prévu au niveau de la CLE au 2<sup>nd</sup> semestre 2006.*

#### **4) Bilan de fonctionnement du réseau de suivi des eaux souterraines**

Ce réseau a été constitué à la suite de l'état zéro de la qualité et de la quantité des eaux souterraines conduit en 2004 au cours de l'étape d'état des lieux – diagnostic du SAGE. La CLE s'était en effet prononcée pour la pérennisation de ce réseau qui doit nous servir désormais à suivre régulièrement l'évolution du niveau de la nappe et des concentrations en polluants.

Comme prévu, cette pérennisation est entrée en vigueur cet été 2005, et ce pour au moins 3 ans. Madame ELLUL, du bureau d'étude TAUW Environnement, présente un bilan synthétique des tous premiers mois de fonctionnement du réseau.

La carte des points du réseau est jointe en annexe 3. Il comporte 27 points de suivi qualitatif et 26 points de suivi quantitatif (13 points sont communs aux 2 réseaux).

En juillet et août 2005, 11 points ont été suivis d'un point de vue quantitatif afin de cerner d'éventuels phénomènes de sécheresse. En septembre, un suivi complet, tant qualitatif que quantitatif, a été réalisé sur l'ensemble des points concernés. Ce suivi complet sera réalisé tous les trimestres (celui de décembre est en cours).

Le réseau global ne fonctionne pas depuis assez longtemps pour permettre une interprétation fine des résultats, et des analyses sont encore en cours de traitement ; toutefois, quelques tendances se dégagent d'ores et déjà :

- au point de vue quantitatif :

On note une bonne tenue des niveaux de basses eaux estivaux. Les effets de la canicule 2003 ont été suivis par une mauvaise recharge en 2004 mais la reprise est correcte en 2005. Dans tous les cas, on n'observe pas de dégradation significative des niveaux d'eau de la nappe.

- au point de vue qualitatif :

La qualité des eaux de la nappe de l'Est lyonnais reste globalement altérée par une pollution aux nitrates, avec des teneurs supérieures à 25 mg/l. La qualité vis-à-vis des nitrates reste par contre bonne à très bonne en nappe alluviale du Rhône et dans la molasse.

En ce qui concerne les pesticides, la qualité est très bonne sur la majeure partie des points mesurés ; sur quelques points, on détecte néanmoins des dérivés de l'atrazine et d'autres produits (diuron, bentazone, dinoterbe, bromacile).

Les solvants chlorés persistent en bruit de fond dans les couloirs fluvio-glaciaires de la nappe de l'Est lyonnais. Des teneurs plus fortes sont mesurées en 2 points, l'un situé au droit de la ZI de Meyzieu, l'autre en aval de la ZI de Chassieu-Genas.

**Ces résultats seront complétés et précisés au cours de la CLE de janvier 2006, via notamment une présentation sous forme de cartes qui permettront de comparer les résultats qualitatifs à des normes.**

Interventions des participants :

*Monsieur MONNIER attire l'attention des participants sur le fait que les normes ne constituent que des indicateurs, par définition évolutifs. Il convient donc de ne pas se « cacher » derrière les normes : elles sont à respecter à minima mais il ne s'agit pas ensuite de ne plus faire d'effort pour descendre sous ces seuils. Il cite notamment la logique de la directive cadre sur l'eau (DCE) qui parle d'objectif de « bon état », tant chimique que quantitatif, des eaux souterraines. On ne se réfère à une norme que lorsqu'on s'intéresse à une molécule en particulier.*

*Monsieur BERTRAND explique que les normes permettent néanmoins de se situer par rapport à une référence, particulièrement pour les non-techniciens. Monsieur BOUCHER ajoute qu'elles apportent aussi des éléments de comparaison qui permettent de connaître les évolutions qualitatives.*

*Madame MOREIRA demande si ce réseau peut permettre de détecter une pollution accidentelle. Madame BERSOT explique que ce réseau est de nature patrimoniale et que son objectif premier est de suivre l'évolution générale de la qualité des eaux à l'échelle – plutôt étendue - de tout le périmètre du SAGE. En raison des filets d'écoulement d'une pollution accidentelle, parfois peu larges, de la répartition géographique des points du réseau et des fréquences de mesures, il est très possible que le réseau puisse passer à côté de la détection de cette pollution. Monsieur BOUCHER précise que dans le cadre de leur auto-contrôle, les industriels réalisent des mesures qui leur permettent de détecter d'éventuelles pollutions accidentelles.*

## 5) La Lettre du SAGE n° 1

Le premier numéro de la Lettre du SAGE, bulletin d'information de la CLE, est paru !

Son objectif est de tenir informés de l'avancement de la démarche les acteurs de l'Est lyonnais (élus, socioprofessionnels) et de fournir un relais de leur travail aux membres de la CLE. Il sera publié 2 à 3 fois par an et imprimé en 5000 exemplaires.

Un courrier sera envoyé à tous les membres de la CLE, titulaires et suppléants, leur demandant le nombre d'exemplaires qu'ils souhaitent diffuser autour d'eux. Un exemplaire sera également transmis à tous les maires du territoire SAGE qui ne sont pas membres de la CLE.

Votre relais nous est nécessaire pour toucher, via ce bulletin d'information, le plus grand nombre d'élus et d'acteurs socioprofessionnels (professions industrielle, agricole, milieu associatif, etc.).  
Merci de vos propositions pour aider à la diffusion de notre Lettre !

Ne pas hésiter à faire remonter vos souhaits et idées quant au contenu des prochains numéros !

## 6) Points divers

### → Bilan d'activités 2005

Au cours de l'année 2005 se sont déroulées :

- 2 réunions de CLE,
- 4 réunions du Bureau de la CLE,
- 1 réunion de la commission thématique « Gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine »,
- 1 réunion de la commission thématique « Aménagement du territoire et milieux naturels »,
- 6 réunions du groupe de travail technique,

soit un total de 14 réunions consacrées au SAGE.

En 2005, la CLE a donc travaillé à :

- finaliser l'état des lieux et produire le diagnostic du SAGE, validé en mai ; cette fin d'étape a constitué l'événement marquant de cette année.
- organiser la méthodologie de la suite de l'élaboration de la démarche, et entrer dès l'été dans la phase de définition des scénarios du SAGE : conduite d'entretiens individuels, proposition d'une stratégie de concertation à travers la réorganisation des commissions thématiques, travail sur la définition du scénario tendanciel.
- des actions de communication : préparation de la *Lettre du SAGE*, bulletin d'information de la CLE (parution du n°1 : décembre 2005).
- mettre en place le suivi pérenne du réseau qualitatif et quantitatif des eaux souterraines de l'Est lyonnais.
- réfléchir sur les actions à mener en 2006.

Le budget consacré au SAGE pour l'exercice 2005 s'élève à environ 327 000 € TTC, charges de fonctionnement incluses. Le financement a été assuré par l'Agence de l'eau, le Grand Lyon et le Département du Rhône.

### → Plaquette d'information « NAPELY »

Au cours de l'étape d'état des lieux – diagnostic du SAGE, la CLE avait confié au bureau d'étude spécialisé BURGEAP la mission de créer et de mettre à disposition un outil informatique pour une aide à la gestion globale de l'eau souterraine dans l'Est Lyonnais : il s'agit du logiciel de modélisation hydrogéologique baptisé NAPELY (comme NAPpe de l'Est LYonnais). Une démonstration des possibilités de ce logiciel avait été présentée en CLE en décembre 2004.

Son élaboration avait été assurée sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction de l'eau du Grand Lyon, expérimentée dans le fonctionnement de ce type d'outil ; elle a été financée par les partenaires habituels du SAGE : Agence de l'eau, Grand Lyon, Département du Rhône.

A l'heure actuelle, ce logiciel est opérationnel (après résolution de tous problèmes purement techniques et informatiques liés à ce type d'outil).

Il est proposé, après travail avec les partenaires financiers de cet outil, de fournir aux membres de la CLE en début d'année 2006 une petite plaquette qui :

- rappelle à quoi sert NAPELY, de quoi il est capable ;
- rappelle l'existence d'une base de données associée à ce logiciel, qui recense tous les points (déclarés) d'accès à la nappe ;
- explicite les modalités pour disposer de cette base de données, ou pour pouvoir utiliser NAPELY.

Cette plaquette sera distribuée aux membres de la CLE à l'occasion de la séance plénière prévue fin janvier.

*Monsieur CHAPGIER ajoute que NAPELY sera également utilisé pour modéliser le fonctionnement de l'île de Miribel-Jonage. Les partenaires de l'île financeront alors les développements complémentaires et adaptations du logiciel.*

Prochaine échéance :

**CLE « événementielle » : le lundi 23 ou mardi 24 janvier 2006 en fonction des disponibilités du Préfet (lieu probable : les salons de la Préfecture à Lyon)**

**Autres réunions : cf. annexe 1 ci-jointe**

**Le site Internet du SAGE :**

**[www.rhone.fr/sage-est-lyonnais](http://www.rhone.fr/sage-est-lyonnais)**

**Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !**

le Président de la Commission Locale de l'Eau  
Vice-Président du Conseil général

Raymond DURAND

**ANNEXES :**

Liste d'émargement

Annexe 1 : planning détaillé des réunions SAGE du 1<sup>er</sup> semestre 2006

Annexe 2 : proposition d'un scénario tendanciel - tableau de synthèse

Annexe 3 : carte du réseau de suivi des eaux souterraines